

J'aimerais d'abord remercier les commissaires de prendre en compte mon mémoire qui se veut un appui au projet Rabaska.

Mon papier traitera des impacts économiques du projet Rabaska et des dangers liés à ce même projet.

## RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Rabaska représente un investissement de près de 1 milliard de dollars. Pour une région de l'ampleur de Québec, ce n'est tout de même pas rien. On peut affirmer que des projets d'une telle ampleur ne se présentent qu'à tous les dix ans environ. De plus, Rabaska créera 70 emplois, lors du début de ses opérations. Cela peut sembler quelque peu faible. Cependant, il faut tenir compte de tout ce qui en résultera autour. D'abord, pendant les trois premières années, c'est près de 4 000 emplois qui verront le jour. De plus, la présence de cette entreprise permettra la consolidation de certaines autres. Finalement, Rabaska pourrait favoriser le démarrage d'autres entreprises, directement ou indirectement. Directement, parce que les besoins de cette société pourrait donner l'idée à certains promoteurs de mettre au monde leur propre entreprise. Indirectement, parce que Rabaska versera 10 M \$ en taxes, annuellement, à la ville de Lévis. La ville pourra se servir d'une portion de ces nouvelles entrées de revenus pour la consacrer au développement économique. De nouveaux projets pourraient alors en résulter. Une autre portion pourrait servir à financer une partie du coût du futur centre de congrès qu'on entend implanter à Lévis. Finalement, il y a aussi les infrastructures de loisirs qui pourraient être implantées ou, à tout le moins, consolidées.

## **DANGERS**

Le danger est un aspect qui a souvent été évoqué par les opposants, notamment une explosion sur le site ou encore une attaque terroriste envers des méthaniers. J'ai eu l'occasion de participer à des séances d'informations données par le promoteur et je considère que la probabilité qu'une explosion sur le site ait lieu est très faible, sinon quasi inexistante. Les opposants ont déjà fait allusion à une explosion ayant eu lieu à Skidda, en Algérie, il y a quelques années. À ce sujet, il faut d'abord préciser que les installations de Skikda représentaient une immense usine de raffinage et de liquéfaction du gaz qui ne peut se comparer à un simple terminal de gaz naturel. De plus, ces installations étaient vétustes et l'entretien y était défectueux. Cela, d'ailleurs, m'incite à vous faire part du complexe méthanier qu'opère Gaz Métropolitain, à Montréal. Alors que Rabaska effectuera des opérations de gazéification, de stockage et de regazéification, il faut ajouter aux installations montréalaises de Gaz Métro, le volet liquéfaction. Malgré cela, depuis 1969, date du début des opérations, aucun incident n'a été signalé. De plus, cette usine a, comme voisins, un hôpital, un pénitencier, des commerces, des entreprises et, même, des résidences non pas trop loin. Ces faits exposés, on peut se demander ce qui pourrait se produire chez Rabaska.

On a aussi parlé de soi-disant attaques terroristes. Il est clair que depuis le 11 septembre 2001, les choses ont changé. Il est évident que des attaques terroristes pourraient être perpétrées au Canada. Mais faut-il pour cela stopper tout développement économique. Tant qu'à faire, il faudrait empêcher les avions de voler. Et puis, à ce que je sache, il n'y a pas que des méthaniers qui circulent en mer, on compte aussi des pétroliers, des bateaux de croisière et j'en passe. Dans pareil contexte, prétendre, comme quelqu'un l'a déjà fait dans un quotidien

de Québec, que l'implantation d'un port méthanier à Lévis ferait de la région de Québec une cible de choix pour les attaques terroristes relève de la pure fantaisie.

Ce ballon étant dégonflé, j'estime qu'il ne peut y avoir d'obstacle significatif à l'implantation du projet Rabaska. Pour l'heure, laissons donc aux experts et au Bureau des audiences publiques sur l'environnement le soin d'écouter la population et d'adresser, au terme de ce processus démocratique, les recommandations appropriées aux autorités gouvernementales.



Yves Côté